

Séance du mercredi 03 mars 2021

Date de la convocation: 24/02/2021

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-et-un et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 10
Votants : 10
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET

Représentés :

Excusés :

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Pascal FLURIN

2021_017 - Objet : AVENANT AU BAIL DE LOCATION POUR MME ET M. RIVET POUR LE F5 AU CAMP DE LA RUSSE

Mme et M. Rivet louent l'appartement F5 au 1^{er} étage du camp de la russe depuis 2019. L'état récapitulatif annuel des charges à leur répercuter fait l'état de plus de 3 000€ dont seulement la moitié sont couverts par la provision mensuelle contractuelle. Ils demandent à ce que le montant de 120€ de provision mensuelle soit adapté par voie d'avenant au bail pour couvrir leur consommation réelle.

Cet exposé terminé, le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'AUTORISER** le président à signer un avenant au bail locatif de Mme et M. Rivet pour adapter la provision mensuelle aux charges de 120 à 200 € ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2021 065-256501321-20210303-2021_017-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/03/2021
065-256501321-20210303-2021_017-DE